

ROYAUME DE BELGIQUE

- - - - -

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

- - - - -

Le CONSEIL D'ETAT, section de législation, deuxième chambre des vacations, saisi par le Ministre de la Recherche, du Développement technologique, du Sport et des Relations internationales de la Région wallonne, le 19 août 1997, d'une demande d'avis, dans un délai ne dépassant pas un mois, sur un avant-projet de décret "portant assentiment à l'Accord portant modification de la quatrième Convention ACP-CE de Lomé du 15 décembre 1989, à l'Acte final et au Protocole à la quatrième Convention ACP-CE de Lomé à la suite de l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à l'Union européenne, signés à Maurice le 4 novembre 1995", a donné le 27 août 1997 l'avis suivant :

1. Par souci de précision, à l'article unique, on complétera le texte par les mots "du 15 décembre 1989" entre les mots "Lomé" et "Acte final".

2. Il convient également de remplacer, au sein de l'article unique, le mot "faits" par le mot "signés", comme cela est par ailleurs indiqué dans l'intitulé.

La chambre était composée de

Messieurs	R. ANDERSEN,	président de chambre,
	P. QUERTAINMONT,	conseillers d'Etat,
Madame	S. GEHLEN,	
Messieurs	F. DELPEREE,	assesseurs de la
	J.-M. FAVRESSE,	section de législation,
Madame	M. PROOST,	greffier.

Le rapport a été présenté par M. X. DELGRANGE, auditeur adjoint.
La note du Bureau de coordination a été rédigée et exposée par Mme F. CARLIER, référendaire adjoint.

LE GREFFIER,

LE PRESIDENT,

M. PROOST

R. ANDERSEN